
VILLE DE SAINT-RAYMOND

La cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond dessert une population de près de 75 000 habitants. Elle encourage l'autonomie, le travail d'équipe, la rigueur, la communication, le respect et l'éthique. Elle poursuit des objectifs de justice, de proximité et de convivialité pour les citoyens. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre un :

PERCEPTEUR DES AMENDES ET GREFFIER SUPPLÉANT POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN

Sommaire du poste

Sous la responsabilité de la greffière et de la coordonnatrice de la cour, il a principalement en charge la perception des amendes et l'exécution des jugements en plus d'agir à titre de greffier suppléant lors des séances de cour.

Principales responsabilités

- Accueillir les contrevenants et répondre aux différents appels téléphoniques
- Effectuer les tâches liées à la perception des amendes
- Exécuter les jugements tout en respectant les procédures judiciaires
- Agir à titre de greffier audienier lors des séances de cour (assister le juge et voir au bon déroulement des séances)
- Préparer les dossiers de cour et effectuer le suivi en l'absence de la coordonnatrice
- Apporter un soutien aux collègues de travail et à la réception de l'hôtel de ville

Exigences

- Avoir un DEC en administration ou en techniques juridiques et/ou une expérience pertinente
- Être disponible à travailler occasionnellement le soir en fonction des horaires des séances de cour

Atout

- Connaissances du logiciel ACCEO

Compétences

- Capacité à résoudre des problèmes
- Capacité à effectuer un suivi rigoureux
- Capacité à s'adapter à différents interlocuteurs
- Capacité à maintenir à jour les connaissances informatiques
- Capacité à demeurer organisé en fonction des priorités
- Capacité à faire preuve de discrétion et de minutie
- Capacité à respecter les échéances
- Capacité à communiquer de manière et concise

Traitement salarial

La semaine régulière de travail est de 32,5 heures, du lundi au vendredi. Le vendredi, les bureaux ferment à 13 heures. La rémunération horaire est déterminée selon la formation et l'expérience du candidat en fonction de l'échelle salariale de la convention collective, soit la classe 4, entre 20,29 \$ et 28,32 \$.

La Ville de Saint-Raymond offre également une gamme concurrentielle d'avantages sociaux comme un fonds de pension avantageux et une assurance collective.

Si vous possédez ces compétences et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre curriculum vitae, au plus tard le 16 décembre 2022, à 13 h, à l'attention de M. François Dumont, directeur général, au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou par courriel à l'adresse info@villesaintraymond.com.

**Seules les personnes dont la candidature sera retenue
seront contactées pour une entrevue.**